

MAIRIE DE CORBEILLES

Loiret

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE
N° 2020 127**

**ARRETE D'AUTORISATION DE REOUVERTURE
DE LA SALLE DE MUSCULATION RUE DES DEPORTES
DANS LE CADRE DU DECONFINEMENT**

Le Maire de CORBEILLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les consignes données par les autorités et dans le cadre de la stratégie de déconfinement,

ARRETONS

Article 1 : La salle de musculation, rue des Déportés **sera réouverte au public à partir du Vendredi 26 Juin 2020** selon les conditions en vigueur imposées par le gouvernement.

Article 2 : Madame le Maire de Corbeilles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de l'établissement concerné par la réouverture. Ampliation sera adressée :
- à l'association MJC de Corbeilles
- à la Gendarmerie de Corbeilles
et sera diffusé sur le site de la commune.

Fait à CORBEILLES, le 23/06/2020

